

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

N° _____ MUAT/CAB/SP

**MINISTERE DE L'URBANISME
ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Dakar, le

LE MINISTRE

**NOTE sur L'Inter – Commission pour
La 1^{ère} réunion du Plan « JAXAAY »**

-----oOo-----

Suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues sur le Sénégal, le Président de la République a créé un plan dénommé « Jaxaay » (un oiseau puissant qui vole haut et perçoit bien tout en bas).

Ce plan a pour objectifs de :

- reloger les populations des zones inondées ;
- traiter les zones libérées ;
- résoudre les problèmes d'inondations dans tout le pays quel que soit le type d'inondations ;
- établir et exécuter le programme « villes du Sénégal sans bidonvilles » ;
- élaborer tous les documents d'urbanisme et en particulier les P.D.U de toutes les villes du Sénégal (capitales régionale-communes).

Pour l'exécution de ce plan, il est créé au Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire une inter commission divisée en sous commissions dont les compositions et les missions sont définies comme suit :

1. Composition :

L'Inter commission se compose comme suit :

- Direction de l'urbanisme et de l'Architecture (DUA) ;
- Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT) ;
- Direction du Paysage et des Espaces Verts Urbains (DPEVU) ;
- Direction de la Surveillance et du Contrôle des Sols (DSCOS) ;

- Fondation Droit à la Ville (FVD) ;
- Direction de l'Habitat ;
- Direction des Travaux Publics (DTP) ;
- Agence des Travaux Routiers (ATR) ;
- Direction du cadastre ;
- Direction de l'Enregistrement des domaines et des Timbres (DEDT) ;
- Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) ;
- Direction de la Protection Civile (DPC)
- Groupement des Sapeurs Pompiers ;
- Direction de la Gestion des Ressources et de la Planification des Eaux (DGRPE) ;
- Office National d'Assainissement du Sénégal (ONAS) ;
- Direction de l'Assainissement (DA) ;
- Direction de l'Environnement (DE) ;
- Direction des Infrastructures et du Génie Militaire.

L'inter commission peut s'attacher les services de toute structure ou de toute personne dont l'expertise est avérée dans le domaine des inondations.

2. Sous-commissions :

2.1 Sous-commission : Etudes

Cette sous-commission est chargée d'étudier les ouvrages à mettre en place pour les mesures durables dans les zones ciblées que sont :

La zone de captage, la cité belle vue, le Centre de Santé Philippe Madeleine Senghor, km 14 Route de Rufisque etc.

Cette sous-commission est présidée par la Direction de la Gestion des Ressources en Eaux.

Les membres sont :

- Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture ;
- Direction de l'Aménagement du Territoire ;
- Direction de l'Enregistrement des domaines et des Timbres (DEDT) ;
- Office National d'Assainissement du Sénégal (ONAS) ;
- Direction de l'Environnement (DE) ;
- Direction des Travaux Publics (DTP) ;
- Direction de l'Assainissement (DA) ;
- Agence des Travaux Routiers (ATR) ;
- Direction de la Protection Civile (DPC).
- le Directeur des Travaux Géographiques et Cartographiques

2. 2 Sous-commissions : Recensement

La sous-commission recensement est chargée d'effectuer les recensements dans les zones ou les populations sont susceptibles d'être déplacées avant de régler définitivement les problèmes.

Cette sous-commission est présidée par la Fondation Droit à la ville.

Elle est composée de :

- Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture ;
- Office National d'Assainissement du Sénégal (ONAS) ;
- Direction de la Surveillance et du Contrôle des Sols (DSCOS) ;
- Direction de l'Assainissement (DA) ;
- Les services départementaux concernés ;
- Les collectivités locales concernées.

Cette sous commission est chargée d'effectuer le recensement des maisons, en identifiant le type d'habitat, le propriétaire, le statut des occupants, le nombre de familles, etc....

2. 3 Sous-commission prévention :

La sous-commission prévention est chargée de la prévention. Elle est présidée par la Direction de la Surveillance et du Contrôle des Sols.

Elle est composée de :

- Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture ;
- Direction de l'Aménagement du Territoire ;
- Fondation Droit à la Ville (FVD) ;
- Direction de l'Habitat ;
- Direction du paysage et des Espaces Verts Urbains (DPEVU) ;
- Préfets, Services départementaux et Collectivités locales concernées.

Cette sous-commission est chargée de prévenir les occupations au niveau des zones libérées et des zones inondables éventuellement susceptibles d'être occupées.

2. 4 Sous commission reconstruction, restructuration :

Cette sous-commission est chargée d'élaborer les termes de références (TDR), pour d'une part choisir des Bureaux d'Etudes chargés des propositions durables pour la viabilisation des zones actuellement inondables, restructuration d'une partie des quartiers, s'il s'avère nécessaire, la reconstruction en hauteur des zones récupérées et qui sont constructibles, la réalisation des équipements communautaires (Ecoles, Dispensaires, lieu de culte, voiries etc.)

Cette sous commission devra proposer la nouvelle destination des zones libérées à défaut d'une impossibilité de reconstruction sur le site.

Cette sous-commission est présidée par la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture.

Les membres de cette sous-commission sont :

- Direction du cadastre ;
- Direction de l'Enregistrement des domaines et des Timbres (DEDT) ;
- Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) ;
- Direction de l'Habitat ;
- Direction des Travaux Publics (DTP) ;
- Direction de la Surveillance et du Contrôle des Sols (DSCOS) ;
- Office National d'Assainissement du Sénégal (ONAS) ;
- Fondation Droit à la Ville (FVD).

2.5 Sous-commission sites et logements

La mission de cette sous-commission est de rechercher les meilleurs sites de recasement de toutes les populations inondées devant bénéficier de logement sur toute l'étendue du territoire.

Selon les procédures les plus adéquates (respect des règles et des délais), elle proposera à l'autorité sur la base des documents approuvés les organismes les plus indiqués qui auront proposé les logements et constructions diverses les plus compétitifs par rapport à la qualité, aux coûts et aux délais de réalisation. Elle indique clairement les modalités de financement. Elle est composée comme suit :

- le Directeur de l'habitat, Président
- le Directeur de l'Urbanisme et de l'Architecture
- le Directeur Général de la SN HLM
- le Directeur Général de la BHS
- le Directeur du Budget
- le Directeur des Domaines
- le Directeur du Cadastre
- le Directeur de l'Environnement
- le Directeur de l'Assainissement
- le Directeur de la Protection Civile
- le Directeur de l'ATR
- le Directeur des Travaux Publics
- le Directeur des Travaux Géographiques et Cartographiques
- l'Architecte conseiller du Président
- le Conseiller technique de la Présidence
- le Conseiller technique du PM

3 Fonctionnement

3.1 L'inter commission au niveau le plus élevé se réunit tous les quinze jours dans cette phase de lancement du plan Jaxaay.

Après cette phase, elle fixera son calendrier de rencontre selon l'état d'avancement du projet.

3.2 Les présidents de sous commission tiendront des réunions hebdomadaires avec le coordonnateur du plan Jaxaay afin d'évaluer, d'impulser et de résoudre tout problème qui pourrait empêcher ou gêner l'exécution du projet.

3.3 Chaque département ministériel assure la responsabilité des études et des travaux qui relèvent des attributions et s'organise à cet effet pour la réalisation de ceci dans le respect des délais impératifs fixés au niveau des commissions.

Mesures définitives :

Pour chaque ville du Sénégal, un Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) sera élaboré assorti d'un règlement d'urbanisme adéquat en rapport avec les collectivités locales concernées et dans le respect des indications contenues dans le plan national d'aménagement du territoire.

L'approbation des mesures préconisées se fera par un Conseil Présidentiel qui définira les modalités de mise en œuvre ainsi que l'échéancier de réalisation.

CONCLUSION

Chacun mesure les immenses enjeux du plan Jaxaay ; aucune hypothèse autre que sa réussite ne peut être envisagée avec l'aide de Dieu. Le Président de la République qui en est son inspirateur, dans sa clairvoyance, la puissance et la fulgurance de ses idées, remportera cette bataille et toutes les autres.